

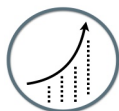
LES CONTRATS DU SPECTACLE VIVANT

cession, coréalisation, coproduction et résidence

14 heures - 780 €



à distance



9/10 satisfaction



Description générale de l'action de formation. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrices/Administrateurs, chargé/es de production ou de diffusion. Directrices/Directeurs artistiques. Toute personne chargée des contrats du spectacle vivant

PRE-REQUIS

Etre en charge des contrats de droit privé(les structures publiques ne font pas partie du public visé), de leur négociation ou de leur contrôle.

OBJECTIFS

Maîtriser la législation des contrats du spectacle vivant pour être en mesure de choisir le contrat type le plus adapté, identifier les responsabilités de chacun, et repérer les risques. Comprendre et pouvoir adapter des clauses spécifiques et notamment la clause d'annulation.

CONTENU DÉTAILLÉ**Rappels utiles : les préalables à la signature d'un contrat de spectacle**

- Rappels sur le fonctionnement de la licence d'entrepreneur du spectacle et présentation du nouveau régime de déclaration préalable d'activité
- Les statuts juridiques de l'artiste du spectacle et de l'artiste amateur
- L'utilisation d'une œuvre dans un spectacle : notions fondamentales des droits d'auteur
- Quelques principes à retenir en droit des contrats : la liberté contractuelle / la force obligatoire des contrats / le moment de la formation du contrat

Le contrat de cession de spectacle

- Les obligations principales des parties
- Le prix de cession (déterminer le prix, facturation des frais annexes, TVA applicable)
- La prise en charge des droits d'auteur et des droits voisins
- L'attestation des 140 représentations
- Prévoir contractuellement les conséquences de l'annulation d'une représentation
- Exercices d'application

Le contrat de coréalisation

- Rédaction de la clause financière
- Redevable de la taxe sur les spectacles

- Redevable des droits d'auteur et des droits voisins
- Exercices d'application

Les contrats de coproduction simple

- Présentation des différentes logiques de la coproduction
- Les points d'attention dans les contrats de coproduction simple

Les contrats de résidence

- Les résidences encadrées par la circulaire de 2016
- Les résidences non visées par la circulaire de 2016 : points juridiques et contractuels importants lors de la rédaction de la convention

Focus

Contrat de cession ou de coréalisation conclu avec une compagnie étrangère : les points d'attention de l'organisme d'accueil

INTERVENANT/E EXPERT

Fanny Schweich - Juriste. Directrice de For Companies (prestations et information juridique auprès des professionnels du spectacle vivant). Elle est également l'auteure du guide « Gérer une association culturelle » (éd La Scène 2018).

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Contrats de droits d'auteur, droits voisins, droit à l'image
- Panorama des étapes juridiques et sociales d'une production

MÉTHODE PEDAGOGIQUE

- Lors de la formation en visioconférence, l'intervenant alternera entre l'exposé des règles sociales et administratives nécessaires à la compréhension de la thématique ; et des exercices pratiques afin de permettre aux participants d'assimiler les règles énoncées et d'échanger sur leurs pratiques respectives.
- Un support résumé sera remis en début de formation (puis par email) aux participants, afin de faciliter la prise de note lors de la formation.
- La direction pédagogique est assurée par Sylvie Ricordaire, assistante formation

VALIDATION

1. La formation est validée par une « attestation de formation détaillée » incluant les résultats du QCM.
2. Une évaluation écrite à la fin de la formation. Vous pourrez ainsi nous donner votre ressenti sur ce module.
3. Un bilan « à froid » sera transmis 6 mois après la formation. Il nous permettra de mesurer la mise en pratique des acquis.

COÛT PEDAGOGIQUE

Le CAGEC est exonéré de TVA.

Remarque : Les prestataires de service (cabinets comptables, prestataires payes..) n'étant pas le public initial de ces formations, le tarif journalier applicable pour ce public est de 570 €.

CONTACT

Sylvie Ricordaire - 02 40 35 87 30 - formation@cagec.fr

www.cagec.fr

<https://www.facebook.com/CagecGestion>

<https://www.linkedin.com/company/cagec-gestion-sarl>

Document non contractuel - Copyright CAGEC©